



Monsieur Laurent HOTTIAUX  
Préfet des Hauts-de-Seine  
Préfecture des Hauts-de-Seine  
167-177, avenue Joliot Curie  
92013 Nanterre Cedex

**MOP 2024-D-00080**

Fontenay-sous-Bois, le 02 mai 2024

Monsieur le Préfet,

Le 30 avril 2024, vous avez sollicité l'accord de la RATP sur les actions identifiées au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4<sup>ème</sup> échéance [période 2024-2029], du département des Hauts-de-Seine et ce conformément aux dispositions des articles L572-7 IV et R572-8 II du code de l'environnement qui disposent :

- « *L'autorité qui élabore le plan s'assure au préalable de l'accord des autorités ou organismes compétents pour décider et mettre en œuvre les mesures qu'il recense.* » (Article L572-7 IV du code de l'environnement) ;
- « *Sont joints en annexe du plan les accords des autorités ou organismes compétents pour décider et mettre en œuvre les mesures prévues.* » (R572-8 II du code de l'environnement).

L'application de ces dispositions est aussi rappelée par la circulaire du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable du 7 juin 2007 qui prévoit notamment que « *En phase d'élaboration des PPBE, les dispositions dépendantes d'un gestionnaire ou d'une autorité autre que l'autorité compétente pour l'élaboration du PPBE feront l'objet d'échanges spécifiques, afin de rechercher les accords nécessaires avant publication, en application du IV de l'article L.572-7 du code de l'environnement.* »



Ainsi, suite à l'envoi, le 04 avril 2024, de la synthèse des actions de réduction du bruit menées par la RATP sur la période 2017-2024 et des actions programmées sur la période 2024-2029, nous vous confirmons, par cette lettre, notre accord pour la réalisation de ces dernières au vu de leur bonne retranscription dans le PPBE du département des Hauts-de-Seine de 4<sup>ème</sup> échéance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma sincère considération.

**Cyril**

**Condé**

Cyril CONDÉ

Directeur de la Maîtrise d'ouvrage des projets

Signé numériquement par : Cyril  
Condé  
Nom DN : CN = Cyril Condé  
email = cyril.condé@ratp.fr C =  
FR O = RATP OU = MOP  
Date : 2024.05.02 12:51:50 +  
02'00'

---

**LISTE DE DIFFUSION**

---

Ghislaine BORDES	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France, Service Aménagement Durable
Jean-Louis HOUPERT	Directeur du Département RATP Infrastructures
Jérôme BETTOCHI	Directeur de l'agence territoriale 78/92/93/95